

Demande de carte nationale d'identité

Merci de privilégier au maximum les « pré-demande de carte nationale d'identité »
<https://ants.gouv.fr/>

Comment faire une pré-demande ?



- ✓ Créez votre compte ou utilisez vos identifiants (Impôts, AMELI...)
- ✓ Saisissez les informations dans « Pré-demande de carte nationale d'identité »
- ✓ Imprimer le document ou communiquer le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous

Pièces complémentaires à fournir

- Formulaire CERFA**, dument complété et signé (si pas de demande en ligne)
- L'ancienne CNI**, si celle-ci est périmée de plus de 5 ans, joindre un extrait d'acte de naissance. Pour une *première demande*, l'acte de naissance n'est plus demandé si la commune de naissance est adhérente au système de dématérialisation des actes (<https://ants.gouv.fr/> - onglet « savoir comment obtenir un acte de naissance »)
- Photo d'identité de format 35 x 45 mm** (de moins de 6 mois) conforme et aux normes en vigueur (de face, tête nue, les oreilles dégagées, sur fond clair ou uni et non découpée).
- Un justificatif de domicile à votre nom**, une facture récente (moins de 1 an) d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris mobile) ou le dernier certificat d'imposition ou de non-imposition, TH ou TF ou une quittance d'assurance en cours de validité pour le logement. **Si vous habitez chez un tiers** (parents, amis...) : une pièce d'identité de la personne qui vous héberge en cours de validité, une lettre de l'hébergeant qui certifie que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois et un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.
- Si vous n'êtes plus en possession de votre carte d'identité, joindre **25 €** en timbres fiscaux ainsi qu'une déclaration de **perte** (en mairie) ou de **vol** (en gendarmerie) ainsi que tous **documents avec photo** (passeport, carte vitale, permis de conduire, carte de transport...).
- Pour les **mineurs** : carte d'identité du parent ayant signé l'autorisation parentale. Le mineur doit être présent au dépôt de la demande. En cas de **séparation des parents**, produire la **copie du jugement du tribunal** fixant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant. (**Si garde alternée** : justificatif de domicile de l'autre parent + copie de sa pièce d'identité, **si arrangement à l'amiable** : autorisation de l'autre parent + copie de sa pièce d'identité).
- Autres pièces**.....

Enregistrement de votre demande uniquement sur rendez-vous

Rendez-vous le :

En cas d'**empêchement** ou d'**annulation**, merci de nous prévenir par téléphone au 02.43.64.10.40.

Délai de réception jusqu'à 2 mois après validation de la Préfecture

Délai de retrait de la CNI jusqu'à 3 mois après la date de création

Demande de carte nationale d'identité

Merci de privilégier au maximum les « pré-demande de carte nationale d'identité »
<https://ants.gouv.fr/>

Comment faire une pré-demande ?



- ✓ Créez votre compte ou utilisez vos identifiants (Impôts, AMELI...)
- ✓ Saisissez les informations dans « Pré-demande de carte nationale d'identité »
- ✓ Imprimer le document ou communiquer le numéro de la pré-demande le jour du rendez-vous

Pièces complémentaires à fournir

- Formulaire CERFA**, dument complété et signé (si pas de demande en ligne)
- L'ancienne CNI**, si celle-ci est périmée de plus de 5 ans, joindre un extrait d'acte de naissance. Pour une *première demande*, l'acte de naissance n'est plus demandé si la commune de naissance est adhérente au système de dématérialisation des actes (<https://ants.gouv.fr/> - onglet « savoir comment obtenir un acte de naissance »)
- Photo d'identité de format 35 x 45 mm** (de moins de 6 mois) conforme et aux normes en vigueur (de face, tête nue, les oreilles dégagées, sur fond clair ou uni et non découpée).
- Un justificatif de domicile à votre nom**, une facture récente (moins de 1 an) d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris mobile) ou le dernier certificat d'imposition ou de non-imposition, TH ou TF ou une quittance d'assurance en cours de validité pour le logement. **Si vous habitez chez un tiers** (parents, amis...) : une pièce d'identité de la personne qui vous héberge en cours de validité, une lettre de l'hébergeant qui certifie que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois et un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.
- Si vous n'êtes plus en possession de votre carte d'identité, joindre **25 €** en timbres fiscaux ainsi qu'une déclaration de **perte** (en mairie) ou de **vol** (en gendarmerie) ainsi que tous **documents avec photo** (passeport, carte vitale, permis de conduire, carte de transport...).
- Pour les **mineurs** : carte d'identité du parent ayant signé l'autorisation parentale. Le mineur doit être présent au dépôt de la demande. En cas de **séparation des parents**, produire la **copie du jugement du tribunal** fixant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant. (**Si garde alternée** : justificatif de domicile de l'autre parent + copie de sa pièce d'identité, **si arrangement à l'amiable** : autorisation de l'autre parent + copie de sa pièce d'identité).
- Autres pièces**.....

Enregistrement de votre demande uniquement sur rendez-vous

Rendez-vous le :

En cas d'**empêchement** ou d'**annulation**, merci de nous prévenir par téléphone au 02.43.64.10.40.

Délai de réception jusqu'à 2 mois après validation de la Préfecture

Délai de retrait de la CNI jusqu'à 3 mois après la date de création